

Les femmes dans les relations internationales

Gaspard

Citer ce document / Cite this document :

Gaspard. Les femmes dans les relations internationales. In: Politique étrangère, n°3-4 - 2000 - 65^eannée. pp. 730-741;

doi : <https://doi.org/10.3406/polit.2000.4978>

https://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_2000_num_65_3_4978

Fichier pdf généré le 13/04/2018

Abstract

Women in International Relations in the 20th Century, by Françoise Gaspard

Women were for a long time missing from the history of international relations. In this respect, the 20th century stands out, at best, as a late reorientation of a phenomenon which reached a peak in the 19th century. In France, the creation of the ENA, in 1945, started the beginning of a new era, by allowing women to reach high positions in the administration. But it was necessary to wait until 1972 for a French woman to be made an ambassador. On the international scene, from 1946 onward, the rights of women have been progressively recognized, thanks to the UN. But an equality gender policy is still to be fully implemented. Even though many agreements proclaim it, few States, even in the West, make the effort to respect it.

Résumé

Les femmes ont longtemps été totalement absentes de l'histoire des relations internationales et de la scène diplomatique. A cet égard, le siècle qui s'achève ne marque, au mieux, que l'infléchissement tardif d'un phénomène qui connut, au XIXe siècle, une sorte d'apogée. En France, la création de l'ENA, en 1945, marque le début d'une ère nouvelle, en permettant à des femmes d'accéder aux emplois de la haute fonction publique. Mais il fallut attendre 1972 pour qu'une Française soit nommée, pour la première fois, ambassadrice. Sur la scène internationale, les droits des femmes sont reconnus à partir de 1946, grâce à l'action de l'ONU. Mais il reste encore à assurer dans les faits l'égalité entre hommes et femmes que tant de conventions proclament et que si peu d'États, même développés, se donnent vraiment la peine d'appliquer.

travaux et recherches de l'ifri

OBSERVATION
ET THÉORIE
DES RELATIONS
INTERNATIONALES
I

*Séminaire-débat
dirigé par Thierry de MONTBRIAL*



Institut français
des relations
internationales

À l'heure du « village planétaire » et de la globalisation, est-il encore pertinent de parler de « relations internationales » au sens strict où l'entendait Raymond Aron dans *Paix et guerre entre les nations* ? Quelles sont les manifestations réelles ou supposées de la mondialisation et quelles sont ses conséquences ?

Telles sont les principales interrogations qui ont guidé la réflexion menée par Thierry de Montbrial. Dans le cadre d'un séminaire de DEA consacré aux relations internationales durant l'année 1997-1998, huit personnalités font un tour d'horizon des grandes questions que pose aujourd'hui au citoyen la remise en cause au moins partielle de l'État-nation.

On trouvera dans ce livre non seulement les conférences de l'ensemble des intervenants mais aussi les riches débats qu'elles ont suscités dans le séminaire. À l'heure où la mondialisation fait figure de repoussoir ou de panacée, cet ouvrage en propose une lecture raisonnée et informée.

(160 pages, mai 2000, 91,83 F, 14 €)
Diffusion : La Documentation française,
29, quai Voltaire, 75344 Paris Cedex 07,
Tél. : 33 (0)1 40 15 70 00

Françoise GASPARD

Les femmes dans les relations internationales

Les femmes ont longtemps été totalement absentes de l'histoire des relations internationales et de la scène diplomatique. À cet égard, le siècle qui s'achève ne marque, au mieux, que l'infléchissement tardif d'un phénomène qui connut, au XIX^e siècle, une sorte d'apogée. En France, la création de l'ENA, en 1945, marque le début d'une ère nouvelle, en permettant à des femmes d'accéder aux emplois de la haute fonction publique. Mais il fallut attendre 1972 pour qu'une Française soit nommée, pour la première fois, ambassadrice. Sur la scène internationale, les droits des femmes sont reconnus à partir de 1946, grâce à l'action de l'ONU. Mais il reste encore à assurer dans les faits l'égalité entre hommes et femmes que tant de conventions proclament et que si peu d'États, même développés, se donnent vraiment la peine d'appliquer.

Politique étrangère

Feuilletons ensemble, au hasard, les photographies de la scène internationale, celles des moments où les grands de ce monde se rencontrent. Pas une femme ne figure sur celles du Congrès de Versailles, en 1919 ; pas une lors de la rencontre de Yalta, en 1944. Qui s'en étonnerait ? En 1919, les États qui ont reconnu aux femmes le droit de voter et celui d'être éligibles se comptent sur les doigts d'une main. En 1944, la citoyenneté des femmes a progressé, mais celles qui remplissent des fonctions électives et ministérielles demeurent une curiosité. Plus d'un demi-siècle s'est écoulé lorsque se tient à New York, en septembre 2000, le « *sommet du millénaire* ». Une photographie l'immortalise. On compte, difficilement, six femmes perdues parmi les quelque 181 chefs d'États et de gouvernements qui entourent le secrétaire général des Nations unies. Comme si rien

n'avait changé, ou presque, depuis... le congrès de Vienne de 1815. Simplement, on remarque maintenant davantage cette masculinité du pouvoir, et au niveau international, comme désormais dans nombre de pays, la féminisation des instances de décision est à l'ordre du jour. Depuis plus d'un siècle, des femmes (et des hommes aussi) se sont battus pour que les droits des hommes soient aussi ceux des femmes. La scène internationale a résonné de ces combats qui demeurent d'actualité.

Invisibles dans l'histoire des relations internationales, absentes de la scène diplomatique

Où sont les femmes ?¹ Alors qu'elles ont toujours représenté, grosso modo, la moitié du genre humain, elles ont été longtemps absentes du récit du passé. L'histoire des femmes s'est développée depuis trois décennies seulement. Elle est le produit, en Occident, de l'entrée massive des filles dans l'Université. Et de leur critique d'un enseignement qui ne leur disait rien de leurs mères et grands-mères dont elles savaient pourtant qu'elles avaient joué un rôle actif dans la vie, souvent troublée, de leurs pays. N'ont-elles pas participé aux guerres ? Et pas seulement comme victimes civiles, veuves d'un compagnon, d'un époux, mère d'un fils (voire de plusieurs) tombés au front, victimes aussi de viols pratiqués depuis toujours comme armes de guerre. Sur le front, elles n'étaient pas en première ligne. Sauf, on l'oublie souvent de façon pudique, comme prostituées. Il fallait bien sauvegarder le moral des troupes... Elles ont aussi été combattantes de l'ombre pendant les guerres de libération. Et tenté d'influer sur l'organisation de la paix. Or, si les ouvrages sur l'histoire des femmes emplissent les bibliothèques, l'histoire diplomatique leur consacre bien peu de place. Des générations d'étudiants de l'Institut d'études politiques ont eu pour bible l'*Histoire des relations internationales* de Pierre Renouvin². Ils n'y ont guère rencontré de femmes. Jane Addams, pourtant prix Nobel de la paix en 1934, n'y figure pas, et pas davantage les premières ambassadrices comme la Hongroise Rosika Schwimmer ou la Russe Alexandra Kollontaï. Plus que le nom de Bertie Albrecht, les

1. Tels sont les premiers mots du titre d'un article de Rosemary Foot, « Where are the women ? The gender dimension in the study of international relations », *Diplomatic History*, vol. 14, n° 4, automne 1990.

2. Pierre Renouvin, *Histoire des relations internationales*, Hachette, Paris, 1994.

étudiants d'aujourd'hui connaissent celui d'Hélène de Portes, la maîtresse du président du Conseil Paul Reynaud, qui aurait exercé, selon de nombreux ouvrages, une funeste influence pendant la débâcle de juin 1940. Image stéréotypée : quand la femme intervient en politique, le malheur arrive.

Que les femmes ne portent pas les armes (il était entendu qu'elles ne le pouvaient pas) a souvent servi d'argument à leur privation de droits politiques. Inversement, l'argument de leur rôle dans les guerres a été avancé pour justifier que leur soient enfin accordés des droits civiques. La situation faite aux femmes ne saurait en outre permettre d'opposer, de façon simpliste, l'Orient et l'Occident, le Sud et le Nord, les pays totalitaires et les démocraties. Celles-ci ont pendant longtemps contribué à renforcer la différence des sexes en inscrivant la sujétion des femmes dans le droit écrit. La citoyenneté a d'abord été réservée aux seuls hommes, et les femmes mariées ont été constituées, juridiquement, en mineures civiles. Le *Code Napoléon* est, au XIX^e siècle, objet d'exportation. Or il organise durablement, dans les mentalités et les faits, la domination et la domestication des femmes. Plus : il sert à la justifier et il la renforce. Sur fond d'universalisme, une idéologie de la séparation des sphères publique et domestique s'impose. Idéologie de la bourgeoisie en expansion ? Certes, mais guère contestée par le prolétariat naissant. Au nom de la distinction des rôles, des législations se mettent en place qui ne cessent de différencier les statuts des femmes et des hommes. Les premières sont ainsi « protégées » contre des journées de travail trop longues et le travail de nuit. Mais elles se voient aussi interdire l'accès à la politique, à l'enseignement supérieur et à nombre d'emplois. A fortiori les carrières administratives leurs sont-elles fermées.

La création de l'État français moderne s'accompagne ainsi de la naissance d'une administration masculine. Elle a dû cependant s'ouvrir aux femmes. Mais lorsque celles-ci ont été recrutées, c'est à des niveaux de salaires inférieurs à ceux des hommes. La « *conquête des grades* » fut aussi l'objet d'une longue lutte. L'un des épisodes les plus connus est celui de Suzy Borel (future épouse de Georges Bidault, président du Conseil sous la IV^e République). Pour des raisons anecdotiques (un ministre avait souhaité faire entrer au Quai d'Orsay l'une de ses protégées), le concours d'admission aux carrières diplomatiques

et consulaires a été, en 1928, ouvert aux femmes. En 1930, Suzy Borel passe le concours. Elle est reçue. « *Le ministère est fort embarrassé : que faire d'une femme diplomate ?* » raconte l'historien Guy Thuillier. Et il poursuit, en citant Giraudoux qui a raconté cette affaire en 1934 : « *Alors commence ce que j'appellerai non pas son odyssée – car jamais il n'y eut moins de voyages que dans cette histoire – mais une magnifique épopée administrative. Un premier ministre refuse de considérer la question, il ne saurait admettre une femme pour représenter publiquement son pays [...]. Le second ministre décide que, incompétente pour exercer (les) fonctions (d'officier d'état civil), la jeune recrue ne pourra pas aller à l'étranger et restera à Paris... Bref, depuis quatre ans, les chefs du personnel perdent leurs latins et leurs cheveux sur ce problème auquel ils ne voient plus qu'une solution : le mariage.* »³ Le décret qui avait permis la nomination de Suzy Borel est contesté au motif que, « *si les femmes reçues restent à Paris, il se peut que dans vingt ou trente ans, à une ou deux femmes par an, tous les postes de l'administration centrale soient remplis par des femmes* ». Un décret-loi assure finalement à la jeune diplomate un avancement identique à celui de ses collègues. Mais sa carrière s'est limitée au Service des œuvres du ministère. Le cas de Suzy Borel ressemble à celui de ces autres femmes fonctionnaires qui, sous la III^e République, ont difficilement et progressivement fait valoir leurs droits. Leur victoire fut de courte durée. Le gouvernement de Vichy, à peine installé, s'efforce en effet de faire rentrer les femmes à la maison et, en particulier, les fonctionnaires. En 1945, une digue est enfin rompue avec la création de l'École nationale d'administration (ENA). Dans ses mémoires, Michel Debré raconte la séance au cours de laquelle il annonce les grandes lignes de ce qui va devenir l'ordonnance créant l'ENA : « *Dernière difficulté que je me dois de résoudre : l'ouverture de l'École aux jeunes filles et aux jeunes femmes. Lorsque, dans la grande salle de Matignon, j'annonce mon projet aux directeurs de personnel, secrétaires généraux de ministère et chefs de service des grands corps, un grand silence s'établit. La petite minorité favorable observe la majorité hostile. Les objections arrivent : on admet une femme dans certains postes de la diplomatie ; cependant, est-il rappelé, l'expérience tentée a échoué...*

3. Guy Thuillier, *Les femmes dans l'administration depuis 1900*, Presses Universitaires de France, Paris, 1988, p. 54.

Mise aux voix, ma proposition aurait certainement été écartée, mais concertation ne signifie pas délibération, encore moins décision. La voie est ouverte. Les mœurs suivront. Pas tout de suite, mais le barrage juridique a été levé. »⁴ L'ordonnance du 9 octobre 1945 laisse cependant la porte ouverte à de possibles discriminations. Il est précisé : « *Les femmes ont accès à l'École nationale d'administration, sous réserve des règles applicables d'admission à certains emplois.* » À la sortie de l'École, quel que soit le rang de la jeune fonctionnaire, elle peut donc se voir interdire l'accès à certains emplois. L'usage, plus que la règle, domine le recrutement pour les emplois civils. Il fallut ainsi attendre 1972 pour qu'une femme soit enfin nommée « ambassadeure ».

La France n'est certes pas singulière même si elle ne se situe pas, loin s'en faut, dans le peloton de tête en matière de présence des femmes dans la politique et dans la haute administration. Un chiffre est à cet égard éloquent : dix seulement des représentants des 188 pays aux Nations unies étaient, en juin 2000, des femmes⁵. Une seule siégeait en septembre 2000 parmi les 15 membres du Conseil de sécurité⁶.

La présence des femmes dans le débat transnational, du XIX^e siècle à la veille de la Seconde Guerre mondiale

Les femmes ont, de tout temps, protesté contre leur sujétion. Au milieu du XIX^e siècle, des mouvements naissent, qui sont d'abord nationaux, même si leur chronologie connaît un étonnant parallélisme dans divers pays occidentaux. En 1848, des Françaises, des Allemandes, des Polonaises réclament au même moment, dans le contexte révolutionnaire européen, des droits pour les femmes et, de l'autre côté de l'Atlantique, se tient une Convention qui marque la naissance du mouvement féministe américain. Les Américaines mènent alors conjointement le combat pour l'affranchissement des Noirs et celui pour le suffrage des femmes. Elles participeront activement à la guerre de Sécession qui permettra aux hommes de couleur d'accéder à la citoyenneté. Mais toutes les Américaines en demeurent

4. Michel Debré, *Trois Républiques pour une France, Mémoires*, tome 1, Albin Michel, Paris, 1944, p. 373-374.

5. Elles représentent alors les pays suivants : Australie, Barbade, Finlande, Estonie, Guinée, Jamaïque, Kazakhstan, Kirghizstan, Turkménistan, Liechtenstein.

6. La représentante de la Jamaïque.

exclues, ce qui radicalise leur combat. La seconde moitié des années 1860, après un moment de silence, voit renaître le mouvement dans divers pays occidentaux. En 1865, Louise Otto fonde en Allemagne l'Association générale des femmes allemandes. Alors que l'Empire français se fait plus libéral, Léon Richer et Maria Deraismes fondent, en 1869, l'Association pour le droit des femmes. La même année, *The Subjection of Women* du philosophe et homme politique britannique John Stuart Mill, connaît un succès qui dépasse les frontières⁷. Et en 1869 est fondée aux États-Unis l'Association nationale pour le suffrage des femmes.

Au XIX^e siècle, si nombre de femmes migrent, rares sont celles qui peuvent voyager seules, se réunir, communiquer, s'exprimer publiquement. Un événement transnational a cependant contribué, en 1840, à faire prendre conscience à quelques-unes de la nécessité de l'organisation par-delà les frontières : la Convention internationale contre l'esclavage de Londres. Des Américaines engagées dans le combat anti-esclavagiste ont traversé l'Atlantique pour participer aux débats. Mais les organisateurs de la Convention décident que les femmes n'auront pas la parole. Elizabeth Cady Stanton, qui accompagnait son époux à Londres, va devenir l'une des pionnières de la lutte suffragiste, mais aussi de l'organisation internationale⁸. Un premier congrès, qui se proclame international et a pour objet la situation des femmes, se tient à Paris en 1878⁹ ; mais il faut attendre 1888 pour que naisse, sur l'initiative des Américaines, la première organisation internationale, le Conseil international des femmes (CIF)¹⁰. D'autres organisations émergent à la fin du siècle. Les unes auront pour ambition de rassembler toutes les femmes autour d'un thème (la citoyenneté politique, la construction d'un monde pacifique, l'élimination de la prostitution...). D'autres visent à fédérer les femmes à partir d'identités

7. John Stuart Mill, *L'asservissement des femmes*, dans l'édition de la « Petite bibliothèque » Payot, Paris, 1975, et la présentation de Marie-Françoise Cachin.

8. Il existe une importante bibliographie sur E.C. Stanton. Voir notamment le récent et très bel ouvrage des réalisateurs du film pour la chaîne américaine PBS qui lui a été consacré : Geoffrey Ward et Ken Burns, *Not for Ourselves Alone. The Story of Elizabeth Cady Stanton and Susan B. Anthony*, Knopf, New York, 1999.

9. Laurence Klejman et Florence Rochefort, *L'égalité en marche*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1989.

10. Leila J. Rupp, *Worlds of Women, The Making of an International Women's Movement*, Princeton University Press, Princeton, 1997. Il s'agit là du principal ouvrage de synthèse sur les femmes dans l'histoire internationale de la fin du XIX^e siècle à la Seconde Guerre mondiale.

spécifiques. Ainsi des ouvrières, des socialistes, des catholiques... De la fin des années 1880 jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, les congrès féminins dits internationaux se multiplient¹¹.

L'image que l'on a du féminisme de la « *première vague* » est celle du suffragisme. C'est cependant négliger le fait que d'autres revendications mobilisent et que l'exigence de la citoyenneté politique (et surtout les méthodes radicales pour la réclamer) n'a pas fait l'unanimité dans les organisations internationales. Les mouvements de femmes sont en outre pacifistes, même si le premier conflit mondial va briser un temps la quasi-unanimité sur ce sujet. Les résolutions que les congrès adoptent témoignent d'une réflexion novatrice en matière de prévention et de règlement des conflits. Dès avant 1914, l'Autrichienne Bertha von Suttner plaide ainsi en faveur d'une instance arbitrale permanente. Mais lorsque la guerre éclate, l'immense majorité des féministes des pays belligérants se rallie à « l'union sacrée ». Une minorité reste cependant fidèle au pacifisme. La Hongroise Rosika Schwimmer et la Britannique Emmeline Pethick-Laurence partent pour les États-Unis. Leur but : rencontrer le président Wilson et convaincre les militantes américaines d'organiser des actions en faveur de la paix. Un meeting se tient à Washington, en janvier 1915, où se prépare un congrès prévu à La Haye quelques mois plus tard¹². Des organisations nationales françaises, belges et canadiennes refusent de s'y associer, parce que la participation à la défense de la nation est, pour elles, incompatible avec ce type de manifestation. Celle-ci est d'ailleurs critiquée et raillée par la presse qui parle des « *peacettes* ». Une cinquantaine d'Américaines, dans des conditions précaires en raison des mines qui rendent la traversée périlleuse, viennent en Europe. Ce sont plus de mille femmes des pays neutres mais également des Allemandes, des Hongroises et des Autrichiennes qui participent aux débats. Les résolutions prônent la création d'un mécanisme permanent de résolution des conflits, la présence des femmes dans les discussions de rétablissement de la paix et la tenue d'un Congrès

11. Sur les congrès féministes internationaux, voir Laurence Klejman, « Les congrès féministes internationaux », *Mil Neuf Cent, Cahiers Georges Sorel*, 7, 1989, p. 71-86, et Christine Bard, « La France dans les internationales féministes de la belle époque à la Seconde Guerre mondiale », Yolande Cohen et Françoise Thébaud (dir.), *Féminisme et identités nationales*, programme Rhône-Alpes, Lyon, 1998.

12. Leila B. Costin, « Feminism, pacifism, internationalism and the 1915 International Congress of Women », *Women's studies Int. Forum*, Vol. 5, n° 3/4, p. 301-315.

international de femmes en même temps que l'éventuelle future conférence de la paix. Une délégation les porte aux chefs d'États et de gouvernement au cours d'un périple de cinq semaines à travers l'Europe en guerre.

La confiance des militantes dans la SDN explique leur présence à Genève dans l'entre-deux-guerres. De haute lutte, elles avaient obtenu que les femmes pussent y siéger en tant que représentantes de leurs pays et, à tous les niveaux, y occuper des fonctions dans l'administration de l'organisation. Leur action sera cependant entravée par les divisions entre les « radicales », qui souhaitent l'adoption d'un traité sur l'égalité des droits, et les « réformistes », qui prônent une action progressive et s'opposent au principe d'un traité sur l'égalité qui menace de rendre illégales les législations protectrices. Un thème rassemble cependant : la protestation contre les conclusions de la Conférence sur la nationalité de La Haye, en 1930. Celle-ci a notamment eu pour objet d'interdire la double nationalité. Les femmes mariées ne pourront donc garder leur nationalité d'origine si elles épousent un étranger. En 1938 est enfin créé par la SDN un comité chargé d'enquêter sur la situation des femmes dans les pays-membres. Trop tard. La guerre met fin à son activité¹³.

« *Une étrange défaite* », écrit l'historienne Christine Bard lorsqu'elle fait le bilan, médiocre, des luttes féministes en France à la veille de la Seconde Guerre mondiale¹⁴. La formule, avec des nuances, peut s'appliquer au niveau international. Certes, la citoyenneté politique a progressé. Mais les femmes ne sont pas parvenues à obtenir de la SDN un traité sur l'égalité, ni même la reconnaissance de leur autonomie au regard de la nationalité. Lorsque le monde de l'après-guerre s'organise, elles sont de nouveau présentes. Avec, cette fois, davantage de succès.

Les droits des femmes sur la scène internationale depuis 1945

Ce que les féministes n'avaient pas obtenu de la SDN, elles l'obtiennent en 1946 de l'ONU qui crée une Commission de la condition

13. Paula F. Pfeffer, « A whisper in the Assembly of Nations. United States participation in the international movement for women's rights from the League of Nations to the United Nations », *Women's Studies International Forum*, vol. 8, n° 5, 1985, p. 459-471.

14. Christine Bard, *Les filles de Mariano*, Fayard, Paris, 1995.

de la femme et élabore plusieurs conventions soumises à la ratification des États-membres. La Convention de 1952 sur les droits politiques des femmes contribue à ce que le droit de vote et d'éligibilité s'étende à l'ensemble du monde ou presque. La Convention de 1957 sur la nationalité des femmes mariées reconnaît enfin l'autonomie de nationalité pour l'épouse d'un étranger. La Convention de 1962 sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement du mariage complète la précédente. Celle de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (dite CEDAW, son acronyme anglais) marque enfin une étape fondamentale. Elle constitue, en effet « *une véritable synthèse des politiques de trois décennies : elle envisage la promotion de l'égalité dans l'ensemble des droits humains, civils, politiques, sociaux, économiques et de nationalité, et prévoit des engagements concrets de la part des gouvernements nationaux pour en garantir l'exercice* »¹⁵.

La Commission de l'ONU a été, en outre, sous la pression de mouvements féministes notamment américains, anglais et d'Allemagne de l'Ouest, à l'origine de la désignation de 1975 comme « *Année de la femme* » et de la conférence de Mexico¹⁶. La tenue d'une telle conférence n'a pas été acquise facilement. Les pays du bloc communiste firent valoir que le capitalisme et la guerre étaient la cause des inégalités, et ceux du Tiers-Monde que le développement était la clef de la construction de l'égalité. La conférence eut donc trois thèmes : égalité, paix et développement. Elle inaugurerait une série de rencontres destinées à vérifier la mise en œuvre des engagements pris par les États lors de ces rendez-vous et leur actualisation. Elle a été suivie par celles de Copenhague (1980), de Nairobi (1985) et de Pékin (1995). Enfin, en juin 2000, s'est tenue à New York une session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU qui avait pour objet d'examiner, cinq ans après Pékin, l'application par les États et les agences de l'ONU de la plate-forme qui y avait été signée.

15. Giovanna Procacci et Maria Grazia Rosellini, « La construction de l'égalité dans l'action des organisations internationales », Christine Fauré (dir.), *Encyclopédie politique et historique des femmes*, PUF, Paris, 1997, p. 832.

16. Sur la décennie de la femme, la conférence de Mexico et celle de Copenhague, voir notamment Carolyn M. Stefenson, « Feminism, pacifism, nationalism, and the United Nation decade for women », *Women's Studies International Forum*, vol. 5, n° 3/4, 1982, p. 287-300.

De Mexico à New York, l'émergence des organisations de la société civile dans le débat politique international conduit à repenser la théorie des relations internationales. Alors que, lors de la première conférence mondiale, la majorité des participantes maîtrisaient mal les procédures de l'ONU, elles ont progressivement appris le lobbying en amont et pendant les sessions. Bien qu'il soit difficile de mesurer leur impact sur les négociations elles-mêmes, les États doivent désormais compter avec elles. Les moyens modernes de communication, et notamment Internet, modifient et amplifient la nature des échanges. Aux anciennes organisations « généralistes », qui survivent, s'ajoutent des mouvements spécialisés dont on peut consulter les sites sur le Web et recevoir des « courriers d'alerte » sur nos ordinateurs. En ce début d'automne 2000, des milliers de femmes étaient ainsi attendues à New York pour l'arrivée d'une marche mondiale des femmes contre la pauvreté. Au fil des mois, celle-ci a mobilisé, notamment à travers Internet, plus de 4 000 associations dans 153 pays du monde.

La pression que les ONG (organisations non gouvernementales) exercent sur les gouvernements n'est pas sans résultats. Ceux-ci portent essentiellement sur les avancées en termes de droits civil et pénal. Que dans le statut de la Cour pénale internationale aient été intégrés les violences sexuelles et le viol dans la définition des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité tient à la pression exercée par un réseau de femmes, juristes pour la plupart. Que le Conseil de sécurité ait adopté, le 8 mars 2000, une déclaration portant sur la nécessité de l'implication des femmes dans la résolution des conflits est l'un des résultats de ces mobilisations. Que seize pays africains aient, depuis Nairobi, criminalisé les mutilations génitales est lié aux débats internationaux. Que, depuis Pékin, des lois soient adoptées pour favoriser une représentation accrue des femmes dans la décision politique et publique également. On pourrait citer de nombreux autres exemples.

Pourtant l'égalité des femmes et des hommes demeure un horizon. Des progrès, certes. Mais plus dans les droits et les intentions que dans les faits. Les femmes se plaignent toujours ? Il y a de quoi. Ne paient-elles pas à prix fort les effets de la mondialisation qui se traduit par des coupes claires dans les budgets sociaux et la précarisation du travail ? La féminisation de la pauvreté touche tous les continents. Et les

États ont tendance à s'exempter de toute responsabilité. Mais comment expliquer autrement que par un déficit de politique nationale d'égalité que « *le fossé séparant le salaire horaire d'une femme scandinave d'un homme est de 17 %, alors qu'il est le double au Royaume-Uni* »¹⁷ ? Que dire alors des pays qui, en dépit des textes adoptés par les conférences internationales, persistent à ne pas accorder la plénitude des droits civils et civiques à leurs ressortissantes ? Et comment ne pas s'interroger sur la faiblesse des politiques nationales, et notamment sur les violences dont les femmes sont spécifiquement victimes, partout ou presque dans le monde ?

Conclusion

Cent ans de guerres et de relations diplomatiques, une affaire d'hommes ? Non. Les femmes paient un lourd tribut à la guerre. « *La guerre n'a pas émancipé les femmes* », écrivent Françoise Thébault et Christine Bard à propos du premier conflit mondial¹⁸. Et c'est toute la société qui est affectée par la vie nationale et internationale en temps de paix comme en temps de guerre. Prendre en considération le genre devrait permettre de porter un regard différent sur nos sociétés et sur la société internationale. Partout, y compris dans les pays les plus développés et ayant en partage une culture démocratique, les femmes n'ont pas acquis l'égalité. Partout elles demeurent soumises à des décisions prises par des hommes. La pensée dominante demeure le produit d'une culture publique construite par des hommes, entre eux. Depuis la fin du XIX^e siècle, des femmes, dont l'histoire ignore trop souvent les noms, ont consacré leur énergie à porter la question de l'égalité au plan international. Les efforts des organisations, désormais reconnues par les instances supranationales, n'ont pas été vains. Il reste cependant à faire en sorte que les gains engrangés soient considérés comme concernant tant les femmes que les hommes. L'un des enjeux du siècle qui s'ouvre, comme l'a souligné la Suède, à New York, en juin 2000, est de persuader les hommes que l'égalité des sexes est aussi leur affaire.

17. Agnès Gallamard, *Le Monde diplomatique*, juin 2000.

18. Françoise Thébault et Christine Bard, « Les effets antiféministes de la Grande Guerre », Christine Bard (dir.), *Un siècle d'antiféminisme*, Fayard, Paris, 1999, p. 149-166.